

Compte rendu de séance

Séance du 10 Décembre 2021

L'an 2021 et le 10 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : MARTIN Muriel, ORLAND Martine,
MM : AGOUTIN Cyril, ARBEL Patrice, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric,
FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé(s) avant donné procuration :
Mme COLLET Elisabeth à Mme MARTIN Muriel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 03/12/2021

Date d'affichage : 03/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre dernier.

Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :

Révision des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicable au 1er janvier 2022 (réf : 2021-47)

- **APPROUVE à l'unanimité** l'augmentation des tarifs de l'eau applicables à compter du 1er janvier 2022.

Modification des tarifs de location de la Salle Polyvalente au 1er janvier 2022 (réf : 2021-48)

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'adopter les nouveaux tarifs proposés en annexe et applicables au 1er janvier 2022.

Révision du tableau d'effectifs au 15 décembre 2021 suite à avancement de grade (réf : 2021-49)

- **APPROUVE à l'unanimité** le tableau d'effectifs en date du 15 décembre 2021.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 de la Commune (réf : 2021-50)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau,
- **PRÉCISE à l'unanimité** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 de la Commune, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de la Commune.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 de l'Eau (réf : 2021-51)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau,
- **PRÉCISE à l'unanimité** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 de l'Eau, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de l'Eau.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 de l'Assainissement (réf : 2021-52)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau,
- **PRÉCISE à l'unanimité** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 de l'Assainissement, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de l'Assainissement.

Prise en charge de l'enfouissement réseaux pour la fibre optique (réf : 2021-53)

- **APPROUVE à l'unanimité** le principe d'enterrage de la fibre.

Demande de subvention DETR-DSIL 2022 pour aider au financement de la réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2 (réf : 2021-54)

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2,
- **ADOPTE à l'unanimité** le plan de financement pour la 2ème tranche,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 147 600 €HT au titre de la DETR-DSIL 2022, soit 80% du montant HT de la 2ème tranche du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de subvention au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département pour la rénovation de l'électricité de l'église (réf : 2021-55)

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de rénovation de l'électricité de l'église pour un montant de 11 797,90 €HT soit 14 157,48 €TTC,
- **ADOPTE à l'unanimité** le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 438,32 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de subvention au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes de Département pour la sécurisation de la RD17 (réf : 2021-56)

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de sécurisation de la RD17 pour un montant de 15 350,00 €HT soit 18 420,00 €TTC,
- **ADOPTE à l'unanimité** le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 12 280,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de subvention au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département pour la refonte du site Internet de la Commune (réf : 2021-57)

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de refonte du site Internet pour un montant de 12 000,00 €HT,
- **ADOpte à l'unanimité** le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 600,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,
- **CHARGE à l'unanimité** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Décision Modificative au Budget Primitif 2021 de la Commune pour le paiement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (réf : 2021-58)

- **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative pour le paiement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Questions diverses :

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

La Communauté de Communes des Portes de Sologne s'est affiliée au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Des représentants de chaque commune doivent être désignés. Les membres du Conseil désignent M. de Dreuzy en tant que Titulaire et M. Bouquin en tant que Suppléant pour Sennely.

PADD du PLUi

Le PADD est un document "cadre" du PLUi. Il a été revu suite à des observations faites par les communes. Cependant, certaines remarques faites par les élus de Sennely n'ont pas été prises en compte. Monsieur de Dreuzy indique qu'il a rendez-vous le 14 décembre prochain avec le responsable chargé du PADD à la CCPS afin de lui demander de prendre en compte toutes les modifications souhaitées.

Monsieur de Dreuzy demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de ce document car au prochain conseil de janvier, la CCPS demande qu'un débat ait lieu sur le sujet et il faudra en prendre acte par délibération.

Le PADD sera transmis par mail avec le compte-rendu de ce conseil.

Voeux du Maire 2022

Au vu du contexte sanitaire incertain en cette fin d'année, Monsieur de Dreuzy annonce que les voeux du Maire, prévus initialement le 8 janvier 2022, n'auront pas lieu.

Inondations 2021

Une réunion avec les services de la DDT et du SEBB a eu lieu concernant les moyens à mettre en oeuvre pour éviter que les inondations de juillet 2021 ne recommencent. Un compte-rendu a été transmis, dans lequel est indiqué que la commune demande au SEBB un diagnostic technique sur la Tannerie. Un Conseil du SEBB a lieu le 16 décembre prochain auquel Monsieur de Dreuzy participe dans lequel une délibération devrait être prise pour octroyer un financement pour cette étude.

COVID19

Monsieur de Dreuzy informe que la CCPS avec les services de l'Etat ont mis en place un centre de vaccination à La Ferté-Saint-Aubin (site de La Rabolière) pour que les administrés de la Communauté de Communes puissent avoir leur 3ème dose de rappel. Les rendez-vous sont à prendre via Doctolib.

Cérémonies

Monsieur de Dreuzy rappelle aux membres du Conseil qu'il est important que les élus participent un maximum aux différentes cérémonies de la commune (8 mai, 11 novembre, Sainte Barbe, ...).

Formation Secours

Monsieur Agoutin indique qu'en raison du contexte sanitaire, toutes les formations secours sont suspendues.

Conseil municipal des Jeunes

Monsieur de Dreuzy demande si les jeunes du village seraient intéressés par la mise en place d'un conseil municipal "junior".

Dans un premier temps, il faudrait récolter les envies et les besoins des jeunes par la mise en place de boîtes à idées par exemple. Une des commissions devra s'occuper de ce sujet.

Auberge des Cotrêts

La vente avec l'EPFLI a été signée le 20 octobre dernier. Les clés de l'Auberge sont disponibles à la mairie pour les élus qui souhaiteraient aller visiter les lieux pour pouvoir proposer des idées sur la réhabilitation de ce lieu.

Décoration de Noël

Monsieur de Dreuzy remercie Monsieur Foucault pour son implication dans la fabrication et la mise en place des décorations de Noël sur la place de l'église.

Monsieur Foucault souhaiterait, pour améliorer encore plus la place, ajouter des guirlandes dans les arbres autour du petit chalet et d'en installer une également sur le puits. De vrais petits sapins seraient également un plus.

Monsieur Garrido demande l'avis de tous sur les décorations de Noël installées sur les lampadaires. Les avis divergent. Il rappelle qu'il sera possible de choisir d'autres modèles pour l'année prochaine, et il invite les élus à venir voir le catalogue, tout en respectant le budget alloué.

Dates prochains Conseils Municipaux

Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront les :

- Jeudi 13 janvier 2022 à 18h30
- Vendredi 25 février 2022 à 19h30
- Vendredi 25 mars 2022 à 19h30

Séance levée à : 21:00

En mairie, le 16/12/2021
Le Maire
Philippe de DREUZY

